



**AVENANT n°2
à la CONVENTION PLURIANNUELLE
pour attribution d'une subvention
pour l'exercice 2017 avec
l'association CENTRE D'ANIMATION**

ENTRE :

la Ville de COGNAC, représentée par Monsieur Michel GOURINCHAS, dûment autorisé par délibération du 6 avril 2017,

et

L'association dénommée CENTRE D'ANIMATION, n° Siret 319 924 205 00028, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 9A place de Cagouillet à Cognac, représentée par son président, Monsieur Jean SIGOILLOT, agissant pour le compte de cette association, mandatée à cet effet par le Conseil d'administration,

Vu la convention d'objectifs pluriannuelle adoptée par délibération du 9 avril 2015 et signée le 20 avril 2015,

Vu la convention portant sur l'attribution d'une avance sur subvention pour l'exercice 2017 adoptée par délibération du 25 janvier 2017 et signée le 7 février 2017,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

Article 1^{er} – Objet de l'avenant

Le présent avenant précise l'application de la convention pluriannuelle 2015-2017 pour l'attribution d'une subvention pour l'exercice 2017.

La Ville soutient le projet associatif sur les mêmes objectifs que ceux stipulés à l'article 1 de la convention pluriannuelle 2015-2017 (annexe 1).

Article 2 – Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention globale 2017 a été étudié en référence au budget prévisionnel présenté en annexe 2. Cette annexe détaille les autres financements attendus en distinguant les apports de l'État, ceux des collectivités territoriales, des établissements publics, des fonds communautaires, les ressources propres...

La subvention est imputée sur le budget de la Ville de Cognac (65-6574-025-Vie Associative) et le comptable assignataire est le trésorier de la recette municipale de Cognac.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association selon un calendrier de versement qui parviendra au siège de CENTRE D'ANIMATION par courrier séparé, postérieurement au vote du budget 2017. Les versements seront effectués sur le compte mentionné ci-dessous sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 4.

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
12406	109	54939997402	91

Le montant définitif de la subvention attribuée à l'association CENTRE D'ANIMATION pour l'exercice budgétaire 2017 est de **101 069,44 €** pour les activités de l'association dont :

- une subvention de **69 037,00 €**
- un reliquat de **53,80€** relatif à une erreur de calcul sur la subvention 2014
- une mise à disposition de personnel correspondant à **31 978,64 €** (valorisation 2016). Les modalités d'attribution de la part de subvention relative à la mise à disposition du personnel sont identiques à celles exprimées dans la convention d'objectifs pluriannuelle (article 3). Le détail de la mise à disposition de personnel dont dispose l'association CENTRE D'ANIMATION apparaît dans l'annexe 3.

Par convention en date du 7 février 2016, l'association CENTRE D'ANIMATION ayant perçu une avance sur subvention de 34 000 euros, le solde à verser est donc de **35 090,80 euros**. Cette subvention est exclusivement destinée au financement des activités de l'association.

Article 3 : Modalités d'application

Tous les critères quantitatifs et qualitatifs au titre de l'activité sont repris dans la convention d'objectifs pluriannuelle signée le 20 avril 2015.
Les autres dispositions sont sans changement.

Fait à COGNAC, le

Pour l'association
CENTRE D'ANIMATION
Le Président,

Le Maire,

Jean SIGOILLOT

Michel GOURINCHAS

Annexe 1 : Objectifs de l'association**1. Objet social (Extrait des statuts de l'association) :**

L'association a pour objet la création, la gestion et le contrôle du Centre d'animation de Cognac.

Le Centre d'animation offre aux jeunes comme aux adultes la possibilité de développer leur personnalité et de se préparer à devenir des citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante. Elle assure éventuellement la formation d'animateurs.

Le Centre d'animation est une structure pluridisciplinaire, un lieu privilégié permettant aux enfants, adolescents et adultes de découvrir, de s'initier, se perfectionner aux pratiques artistiques, culturelles, physiques et intellectuelles, tout en privilégiant l'accessibilité à un large public

2. Projet de Loisirs et d'Animations présenté par le CENTRE D'ANIMATION

(Extraits du projet présenté dans le dossier de demande de subvention 2017) :

- organisation d'ateliers de pratiques artistiques, culturelles ou de loisirs favorisant l'épanouissement, les rencontres intergénérationnelles, l'échange, l'acquisition de compétence, le "bien vivre"
- pratique d'une politique tarifaire liée au quotient familial

Les objectifs sont multiples et divers en fonction des activités.

Des éléments plus détaillés sont présentés dans le projet 2017 transmis dans le dossier de demande de subvention.

Annexe 2 : Budget prévisionnel

NOM DE L'ASSOCIATION : Centre d'Animation

BUDGET PRÉVISIONNEL 2017

PRODUITS	Montant	CHARGES	Montant
70 PRESTATIONS DE SERVICES		60 ACHATS	
7060 prestations de services		6020 achats stockés	9 160
7070 ventes de marchandises	11 850	6050 matériels administratifs	
7083 locations		6051 petits matériels	800
70840 Adhésions	14 500	6052 matériel et équipement	
71 PRODUITS STOCKÉS		6064 frais administratifs	2 300
7110 produits stockés		6070 achats de marchandises	
		6083 P&Ls d'embre hem	1 200
74 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		61 SERVICES EXTÉRIEURS	
7410 DDCSPP / CNDS		6130 locations	1 936
7411 conseil régional		6150 entretiens et réparations	2 191
7412 conseil départemental		6160 primes assurances	1 700
7413 commune / OMS	70 000	6180 documentations générales	100
7414 Grand Cognac	521	62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	
7415 autres subventions		6210 personnels extérieurs à l'association	32 544
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		6220 rémunérations honoraires	7 435
7540 collectes, dons		6230 publicité, annonces et insertions	3 110
7560 licences et cotisations	2 38 300	6241 transports collectifs	
7581 recettes sur stages		6242 hébergements, restauration	
7582 droits d'inscription		625 missions, déplacements	
7583 partenariat		6257 réceptions	1 294
7584 produits divers		6260 frais postaux, téléphone et internet	4 414
7585 fédérations labellisation		6270 frais de banque	150
7586 aide fédérations		6280 frais divers	225
7587 mutation, compensation		6282 frais de stages	
for niquel detraye	300		
76 PRODUITS FINANCIERS		64 FRAIS DE PERSONNEL	
7680 produits financiers	1 742	6410 salaires	} 272 439
		6450 charges sociales	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		65 AUTRES CHARGES EXTÉRIEURES	
7780 produits exceptionnels		6516 droits d'auteurs (sacem)	1 121
791 TRANSFERT DE CHARGE		6540 pertes sur créances irrécouvrables	
(cnasea, cpam...)	3 500	6581 licences	
		6582 frais de mutation, compensation	
		6583 droits d'engagements	
		6586 affiliations	
		66 CHARGES FINANCIÈRES	
		6611 intérêts des emprunts et dettes	140
		6616 intérêts et agios bancaires	
		67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	
		6712 charges sur opération de gestion	300
		6718 charges manifestations exception.	
		68 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	
		6810 dotations aux amortissements	5 885
		615 Det Prev IDR	3 478
TOTAL GENERAL	343 413	TOTAL GENERAL	351 882

- 8 169

En 2016, la Ville a mis à disposition du CENTRE D'ANIMATION le personnel mentionné ci-dessous.

Nom	Temps de travail et statut	Rémunération annuelle
Isabelle COURRAUD	35h titulaire	31 978,64 €

Annexe 4 : Indicateurs à faire apparaître dans le bilan d'activités

Le bilan d'activités de l'association sur le déroulement de l'année 2016 précisera les atouts et les faiblesses de l'année écoulée. Il comprendra des éléments internes à l'association mais aussi les retours des différents partenaires. Il pourra également évoquer des pistes de réflexion, des suggestions, etc.

Indicateurs qualitatifs :

- Bilan interne de l'association sur le déroulement de l'année (points forts/ points faibles)
- Activités proposées dans les ateliers
- Évènements conçus pour la fin d'année (spectacles, expositions...)
- Partenariats avec acteurs locaux (autres associations, partenaires institutionnels)
- Autres actions (médiation, prévention, formation...)
- Retours des partenaires
- Remarques / suggestions, etc.

Indicateurs quantitatifs :

- Adhérents de l'association : nombre et origine géographique
- Nombre d'inscrits par ateliers et origine géographique
- Nombre de spectateurs ou visiteurs aux événements de fin d'année